



Compte-rendu de la CAPL B du 20 novembre 2018

liste d'aptitude au grade de contrôleur des finances publiques année 2018

Déclaration des élu.e.s CGT

Cette CAP se tient en deuxième convocation après notre boycott de la séance du 16 novembre 2017, convoquée le jour d'une action interprofessionnelle de grève et de manifestation à laquelle la CGT appelait. Ce 16 novembre, nous nous sommes mobilisés contre les ordonnances Macron qui cassent le code du travail, contre les inégalités, contre le démantèlement des services publics inscrite dans le projet CAP 2022. La CGT entend bien continuer à œuvrer pour combattre ces orientations néfastes pour les salarié.e.s et mortifères pour le service public.

Nous profitons de cette CAP pour dénoncer une nouvelle fois les mesures annoncées pour la fonction publique : retenue à la source au 1^{er} janvier 2019, retour de la journée de carence, restructurations, nouveau gel du point d'indice, suppressions d'emplois...

Ces mesures vont encore détériorer les conditions de vie au travail des agent.e.s dans un contexte de forte tension, dû notamment aux suppressions d'emplois et aux réformes successives, accumulées d'années en années. À titre d'exemple, la situation de l'accueil au centre des finances publiques de Rennes Magenta illustre parfaitement cette situation où le manque d'effectifs crée des difficultés aussi bien pour les agents que pour les usagers.

Nous dénonçons également la dégradation du dialogue social dont l'une des manifestations est la toute récente diminution des temps accordés aux élus en CAP pour la préparation et le compte rendu des réunions.

Les élu.e.s CGT dénoncent également la décision unilatérale de la direction générale de réduire fortement les droits à mutation, principalement par l'affectation au département et l'augmentation des délais de séjour. Le 13 novembre 2017, les organisations syndicales des finances publiques ont rencontré le directeur général pour demander le retrait de ses modifications des règles de gestion. La délégation CGT a demandé l'annulation de l'ensemble du projet rappelant que les règles actuelles, et en particulier l'affectation nationale, sont protectrices de nos collègues et du service public. La CGT a aussi pointé l'incohérence d'un projet faisant peser sur les RH locales et les CAP Locales le poids d'une telle réforme, alors même que la DG réduit tous leurs moyens entre suppressions d'emplois et mise en place des CSRH. Cette réunion n'a pas permis de faire évoluer favorablement le sujet.

Nous profitons donc de cette CAPL pour exprimer notre profond désaccord à cette remise en cause unilatérale des règles de gestion, pourtant issues du dialogue social post-fusion, et demander le retour aux règles actuelles en attendant une vraie négociation sur l'ensemble des règles de gestion, pour des avancées favorables aux personnels.

De même, nous dénonçons l'absence de promotions par voie de tableau d'avancement sur l'année 2017. Dans ce contexte de pertes généralisées de pouvoir d'achat pour les fonctionnaires, cela prive de nombreux collègues de promotions légitimes et statutaires. La direction ne respecte pas les règles de carrière de la fonction publique qui fixent pourtant des taux de promotion obligatoires. La CGT exige la réunion dans les plus brefs délais des CAP nationales pour l'établissement des listes de promotion par tableau d'avancement pour l'année 2017.

Pour revenir au sujet de la CAPL qui nous réunit aujourd'hui, la CGT revendique que **le concours soit la voie de recrutement privilégiée**, car il constitue le meilleur rempart contre l'arbitraire.

Pour autant, la CGT Finances Publiques admet l'existence d'une autre voie de promotion considérant que pour de multiples raisons un certain nombre d'agents ne peut pas accéder à la promotion par le concours.

Mais la CGT revendique la mise en place d'un **réel examen professionnel en substitution à la liste d'aptitude**.

Nous devons nous prononcer sur une liste d'aptitude au grade supérieur, alors que le nombre des promotions, toutes modalités confondues, a été très fortement réduit.

Cette situation prive de nombreux collègues, dont les compétences professionnelles ne sont plus à démontrer, de promotions largement méritées.

Pour la CGT, il est clairement établi que le classement des agents élaboré à l'issue de la CAPL relève de la seule responsabilité du directeur et ne doit en aucun cas être effectué par les élus.

Le vote CONTRE de la CGT reflétera l'expression de notre analyse sur le volume des promotions jugé largement insuffisant et en aucun cas un jugement de la valeur des candidats retenus.

Compte-rendu

La CAPL devait examiner 106 candidatures pour 11 potentialités de promotion pour notre direction départementale. La direction avait déjà sélectionné 7 collègues, 3 issus de la liste complémentaire 2016 et 4 nouveaux dossiers.

Après débat, une liste définitive de 14 noms a été arrêtée par la direction, comprenant 3 agents en liste complémentaire. Avec si peu de possibilités, la marge de manœuvre du dialogue social se réduit comme peau-de-chagrin. Beaucoup d'agents ont des dossiers qui mériteraient très largement une promotion, mais il n'y aura jamais de la place pour tout le monde. Par ailleurs, le dernier mot revient toujours à la direction. L'évaluation professionnelle ayant une grande importance dans les critères retenus par la direction, nous invitons tous les agents à être très attentifs à leurs appréciations et leurs profils croix. Les élus et militants CGT sont à votre disposition, n'hésitez pas à nous consulter.

Les agents retenus :

<i>COLIN Michelle</i>	<i>HERPE Soazig</i>
<i>MARTIN Gaëlle</i>	<i>KYRIOLET Martine</i>
<i>QUERE Sylvain</i>	<i>BELLAMY Anne-Françoise</i>
<i>WINDEL Marie-Odile</i>	<i>HOFER Claudine</i>
<i>PELERIN Marie-Hélène</i>	<i>LAURENT Isabelle</i>
<i>DELCOURT Laurence</i>	<i>ALLAIN Geneviève (liste complémentaire)</i>
<i>ROUAULT Loïc (liste complémentaire)</i>	<i>TANTOT Valérie (liste complémentaire)</i>

Conformément à ce qui était annoncé dans la déclaration liminaire, les élu.e.s CGT ont voté contre les propositions de la direction, bien que reconnaissant la qualité des dossiers des agents retenus.

Les élu.e.s CGT :

Nicole VIDAL, Martine LEBÉHOT, Nathalie RIBREAU, Christophe ROUSSEL,
Rodolphe MAHÉVO, Hervé COUVERT